

# L A L S O N *d c t i o n*

---

Octobre 2005 N° 151 - spécial

## A PROPOS DU DOCUMENT « MOYEN TERME » DE LA DIRECTION DE L'INSEE

La direction de l'INSEE a rédigé un document appelé « moyen terme INSEE 2006-2010 », rendu public début juin. Son objectif est de « *définir de nouvelles lignes directrices pour l'évolution de l'Institut à cinq ans* ». Ce texte « *jette les bases de la réflexion* ». Un second document, incluant les contributions des directeurs régionaux et les arbitrages, devrait être élaboré, puis présenté aux organisations syndicales lors du Comité Technique Paritaire le 6 décembre.

Le document « moyen terme » et d'autres documents en rapport sont disponibles sur l'intranet de l'INSEE ([http://www.intranet.insee.fr/héberger/sg/moyen\\_terme.htm](http://www.intranet.insee.fr/héberger/sg/moyen_terme.htm)).

Ce premier document annonce de grands changements pour l'INSEE. Pour la direction de l'INSEE, il s'agit de maintenir une activité à minima dans un contexte de moyens restreints. L'orientation proposée dans le document nous semble dangereuse car elle propose, entre autres, un affaiblissement du socle régional de l'INSEE. L'ensemble du personnel doit se saisir de son avenir professionnel, individuel et collectif. A nous tous, avec l'appui des organisations syndicales de l'INSEE, il appartient de débattre, de confronter nos vues, de construire le contre-projet de développement de l'INSEE, en intégrant celui des Services Statistiques Ministériels (ce que la direction ne fait pas) afin de répondre aux besoins croissants des utilisateurs et de la société.

Bulletin du Syndicat National **CGT-Insee** 18, bd A. Pinard 75675 Paris cedex 14

Tél : 01 41 17 58 91 Fax : 01 41 17 61 21 Sites : <http://www.dg-syndicats.insee.fr/cgt/> <http://cgtinsee.free.fr/> Mél : [syndicat-cgt@insee.fr](mailto:syndicat-cgt@insee.fr)

## ► Adapter l'activité à des moyens en baisse

La direction de l'INSEE propose une « *orientation majeure* » pour 2006-2010 : « *adapter notre offre, en termes de qualité intrinsèque et de réponse, à la demande de nos publics* ».

Or, il n'y a aucune ambiguïté sur le sens de l'évolution de la « demande ». Elle croît, et même fortement. Le document de la direction de l'INSEE note même que « *le programme à moyen terme du CNIS et ses compléments récents traduisent à la fois l'accroissement de cette demande et l'émergence de nouveaux centres d'intérêt* ». Il note aussi que, d'une part l'INSEE doit fournir de plus en plus de données à un niveau géographique fin, et que, d'autre part et dans le même temps, « *le besoin de synthèses et de visions consolidées de l'ensemble des données et analyses augmente* ».

Un récent rapport de l'Inspection Générale des Finances sur l'activité de l'INSEE (rendu public en janvier 2005) mentionnait quant à lui « *l'explosion (sic) de besoins exprimés par les utilisateurs internationaux ou nationaux* ».

Ajuster les moyens pour répondre à la demande croissante pourrait être une réponse. C'est celle que nous préconisons. La logique de la direction de l'INSEE est inverse. Elle se place dans un cadre « contraint » : celui des réductions d'effectifs et de budgets<sup>1</sup>. Bien sûr, la réduction des moyens budgétaires, que nous combattons, est imposée par le gouvernement. La direction de l'INSEE, elle, en est le bon élève. Elle anticipe les baisses de moyens sans les discuter. Sans doute veut-elle préparer ainsi la « négociation » de son futur « contrat de performance » avec la Direction du Budget fixée en 2006.

---

<sup>1</sup> Le directeur général, devant les directeurs régionaux réunis les 22, 23 et 24 juin 2005, rappellera « *le contexte de réduction des moyens et des effectifs* ». Il ajoute : « *d'une manière générale, les effectifs des établissements vont évoluer à la baisse* » (compte rendu du CODIR du 28 juin 2005, note N°198/A040 datée du 4 juillet 2005). Aux chefs de SAR réunis les 15,16 et 17 juin 2005, le chef du département du personnel expliquait ceci : « *le contexte général de l'administration est à la réduction des moyens alloués, financiers et humains. Par le jeu des vacances d'emploi, la baisse des effectifs budgétaires depuis trois ans ne s'était pas encore répercutée sur les effectifs réels de l'Insee : cette période est finie et on arrive désormais dans la zone des vraies réductions, où l'on va devoir faire aussi bien - voire mieux - avec moins* » (note N°178-05/C201 datée du 5 juillet 2005).

Le contexte étant défini - une demande croissante et des moyens d'y faire face décroissants -, le directeur général a trouvé la « solution ». Il faut « *améliorer notre efficacité (...) pour pouvoir répondre aux demandes nouvelles et continuer à progresser* »<sup>1</sup>. Le problème est que les mesures destinées à « améliorer notre efficacité » se réduisent en fait à une cure d'amaigrissement. Les programmes censés répondre aux demandes nouvelles sont rares ! En vérité, il n'est pas possible de faire toujours mieux avec toujours moins de moyens. Dans ce cadre général d'emblée vicié, la redéfinition de l'action régionale et de la politique de l'offre constitue l'objectif central de moyen terme, et c'est elle que nous dénonçons le plus vigoureusement.

La direction a par ailleurs pris le plus grand soin d'isoler la formation professionnelle des futurs cadres de l'Institut, en sortant le GENES de la réflexion d'ensemble. Nous exigeons que ces questions soient traitées en même temps que celles du Moyen Terme.

## ► « Produire à bon escient » ?

Dans un contexte de demande croissante, le premier objectif de la direction de l'INSEE est de limiter la production de statistiques. Elle parlera donc de production « à bon escient », l'opposant sans doute à une production sans discernement. Le rapport de l'IGF<sup>2</sup> citait deux techniques essentielles à mettre en œuvre pour soi-disant « produire à bon escient » :

- d'une part contraindre l'offre par un catalogue des productions (« *établi sur la base de critères de coûts* », notamment...), où « *la source juridique de l'obligation de produire chaque statistique est précisée* » ;
- d'autre part en définissant des « *priorités négatives* » et en « *restreignant les exigences (légal) dans les domaines qui sont considérés comme les moins importants* ».

Quelle est l'approche de l'INSEE ?

## ► Circonscrire l'action régionale, du point de vue de l'offre...

Si le document de la direction de l'INSEE ne fait que mentionner « *l'émergence de priorités négatives* » dans le contexte européen (le rapport de l'IGF signale la

---

<sup>2</sup> Cf. le rapport de synthèse de la « mission d'analyse comparative internationale de l'INSEE » (IGF N°2004-M-042-01) ainsi que la note-résumé de Philip Dane (« principaux enseignements... ») datée du 27 décembre 2004.

réticence de l'INSEE à mettre en œuvre cette démarche des « priorités négatives »), il confirme que l'orientation est bien la « *constitution d'un portefeuille d'offres de service du réseau* ». La production à « *bon escient* » est donc celle correspondant à ce portefeuille. Hors de ce cadre, nous sombrerions dans la production sans discernement !

La note de la direction de l'INSEE est très claire : « *ce portefeuille (de l'offre) sera construit autour des investissements réalisés par les Psar (pôles de service de l'action régionale)* ». Et de rien d'autre, « *dans un souci de bonne utilisation des moyens consacrés à l'action régionale* ». Pour notre part, nous réclamons que l'offre repose sur deux jambes :

- d'une part les investissements des Psar, que les DR doivent utiliser comme autant de boîtes à outils ;
- d'autre part la capacité propre des services de diffusion et d'étude à répondre à la demande qui leur est adressée, ce qui suppose des moyens en personnel, de la formation, l'accès aux bases de données, la possibilité d'enquêtes d'initiatives régionales, etc.

Cette « deuxième jambe » est indispensable pour répondre convenablement à la demande. Certes, en créant deux comités pour définir son offre (le Comité de pilotage de l'action régionale - COPAR, et le Comité clients-produits - CCP), l'INSEE encourage des réflexions salutaires préalablement aux choix. Mais le défaut de ces comités reste leur éloignement des agents. D'autre part, une place à peu près nulle est laissée à l'expérimentation. Passée l'époque où les chargés d'étude pouvaient échanger leurs expériences, par exemple au travers du « RAR » (bulletin du « réseau de l'action régionale »). Les agents n'ont aucune raison de faire confiance à la seule sagacité des hiérarchies pour déterminer une offre adéquate. Compter sur la capacité d'initiative de chacun, c'est la meilleure garantie pour répondre convenablement aux besoins !

## ► ...et du point de vue des destinataires de l'offre

Si la direction de l'INSEE entend corseter « l'offre », elle prétend aussi restreindre les destinataires de l'offre. Ainsi, selon elle, « *il faudra concentrer les efforts du réseau en direction des principaux acteurs régionaux et locaux, notamment la préfecture de région et la Région* ». Si cette option prioritaire était suivie d'effet, l'INSEE aurait pour interlocuteurs exclusifs les élus des différentes collectivités territoriales et leurs administrations, au détriment des autres forces sociales : partenaires sociaux, associations, ONG, etc.

En effet, il existe dans les notes de ces dernières années une tendance à limiter de plus en plus les « publics prioritaires », les autres étant carrément ignorés, internet étant censé répondre à leurs besoins. Il va de soi que restreindre les publics prioritaires conduit à limiter le champ de la production de l'information économique et sociale, donc le champ des investissements des Psar. L'enrichissement du catalogue de l'offre à ces publics prioritaires est certes préconisé par la Direction de l'action régionale, mais, s'il avait lieu (ce qui serait une bonne chose !), il serait de toute façon à replacer dans un contexte plus global de restriction du champ de la statistique au niveau local. Nous ne pouvons donc que rejeter une telle démarche.

## ► Sources administratives contre enquêtes ? Vers une réduction d'activité dans les services statistiques ?

Le troisième cadre contraignant posé par la direction de l'INSEE est le postulat selon lequel « *la mobilisation du recensement et de sources administratives permettra d'atteindre progressivement l'objectif d'une vision économique et sociale aussi large que possible de n'importe quel territoire* ». Si les mots ont un sens, cela signifie que les enquêtes ne sont pas indispensables<sup>3</sup>. Comment faire alors ? Le texte de la direction de l'INSEE trace une orientation : il faut « *favoriser l'utilisation de sources administratives désormais disponibles plus rapidement* ». L'utilisation renforcée des sources administratives est justifiée, par la direction de l'INSEE, seulement par leur disponibilité plus grande, hors de toute réflexion sur leur adéquation aux besoins statistiques.

Or, notre avis est que l'expérience montre que les enquêtes sont nécessaires pour compléter les sources administratives, qui, bien sûr, doivent être utilisées à des fins statistiques au maximum de leurs possibilités. L'exemple cité par le document de la direction de l'INSEE lui-même (RESANE, le programme de refonte

---

<sup>3</sup> Le bilan d'activité 2004 de l'INSEE donne quelques indications sur les évolutions récentes. Les « frais d'enquête » ont crû jusqu'en 2002 et décroissent depuis. Le niveau 2004 est inférieur de 20 % à la moyenne des trois années précédentes. Les effectifs des « divisions enquêtes ménages » des DR sont, en 2004, en retrait de 15 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Le volume de travail, mesuré par la taille de l'échantillon, a baissé de 14 % en un an... Bref, le « moins d'enquêtes » s'applique déjà !

des statistiques annuelles d'entreprises, programme pour lequel le premier axe cité est : « *utiliser autant que possible les sources statistiques* ») tend à confirmer cette appréciation. La pratique d'enquêtes thématiques régulières (cette année, enquête sur l'innovation) s'est développée sur la base du constat que les enquêtes sont indispensables pour compléter les données comptables qui peuvent être recueillies par voie administrative<sup>4</sup>. D'autre part, le passé récent devrait inciter à la plus grande prudence quant à l'utilisation des sources administratives. Tout comme le bilan mitigé- à ce jour - du projet CLAP, fondé sur l'utilisation et la mise en cohérence de plusieurs sources administratives, censé devenir une pièce maîtresse pour l'action régionale et la diffusion d'information à un niveau fin. Tout se passe comme si la direction de l'INSEE proposait comme axe central pour le développement des sources pour les cinq années à venir ce qu'elle a peiné à faire dans la période passée ! Quelle crédibilité lui accorder ?

De plus, s'agissant des statistiques sociales par exemple, la constitution de méga-fichiers enrichis par de multiples sources ou d'autres projets hautement sensibles, posent des problèmes déontologiques jusqu'ici minimisés par l'INSEE, en dépit de mises en garde syndicales sur ces sujets (EDP++, INES, ...)

Pour toutes ces raisons, nous revendiquons la réalisation d'enquêtes locales comme axe de développement fort en région et l'extension des programmes d'enquêtes nationales, tant auprès des personnes que des entreprises. En région, chaque DR devrait disposer d'un budget spécifique pour réaliser des enquêtes. L'expérience montre en effet que le financement est le principal obstacle, surtout dans les petites régions, où les partenaires éventuels ont des moyens limités.

## ► Le « tout internet », ou la diffusion mutilée...

La note de la direction de l'INSEE réaffirme qu'il faut « *faire d'internet l'outil privilégié de la diffusion* ». Certes, l'internet permet de mettre à disposition du public une masse considérable d'informations, gratuitement ou presque. Nous approuvons cette orientation nouvelle, ayant vigoureusement critiqué la

---

<sup>4</sup> Au passage, « *l'allègement de la charge de réponse des entreprises* » (tout comme la revendication patronale de la baisse des charges en général !) est une demande martelée par les représentants du monde patronal, qui demande par ailleurs plus de statistiques : l'INSEE doit résister à ces demandes exagérées !

politique de tarification antérieure, qui aboutissait en fait à faire fuir les publics. Mais nous ne suivons plus la direction de l'INSEE quand elle prend prétexte de ce passage à l'internet pour supprimer les accueils du public<sup>5</sup> et des services décentralisés de réponse à la demande (le « sur mesure »).

En effet, rien ne prouve que la mise à disposition massive d'informations brutes via internet suffise à répondre à la demande sociale.

- D'abord parce que les inégalités sociales existent et que tous les secteurs de la société n'ont pas la même capacité à extraire le sens de statistiques brutes. L'accès égal pour tous à l'internet n'est pas équivalent à l'égalité d'accès à l'information économique et sociale.

- Ensuite parce que, avec la croissance de la mise à disposition d'informations brutes, croît aussi le besoin de « *synthèses et de visions consolidées* » comme l'écrit elle-même la direction de l'INSEE. De ce fait, l'augmentation de la diffusion via internet participe aussi à la croissance de la demande. Il est difficile d'imaginer que la fabrication de « produits » standard suffirait à répondre à ce type de demande, forcément très variée. Seule une réponse « à la carte » est envisageable. Les agents des services d'accueil et de conseil en information confirment d'ailleurs que si les visites ont diminué en nombre (en partie à cause de l'ancienne politique tarifaire, en partie à cause d'internet, mais surtout d'un manque de volonté de les promouvoir), les demandes demeurent et sont de plus en plus complexes. Par conséquent, loin de justifier la suppression des accueils et des services au contact du public, l'offre d'information via internet légitime au contraire l'augmentation de leurs moyens.

- Enfin, l'INSEE fait valoir qu'elle aura de l'information fraîche à disposition en permanence grâce au recensement de la population rénové. C'est vrai, et, de plus, à notre avis, il est certain également que la complexité de la diffusion des données du recensement justifie largement que des agents connaissant concepts et chaînes de traitement soient à la disposition du public pour le guider dans l'utilisation des données.

Nous demandons que les choix de politique de diffusion de l'INSEE, jamais débattus au CNIS sauf pour le RP, y soient discutés.

---

<sup>5</sup> La centralisation de l'accueil et de l'orientation, au travers de la mise en place du SIC (Service INSEE Contact), est loin d'atteindre les objectifs affichés, puisque, selon le bilan d'activité 2004, « *globalement, l'activité d'accueil et d'orientation est en retrait de près de 40 % par rapport au volume que laissaient entrevoir les comptages opérés en 2002* », et surtout que la direction de l'INSEE ne sait pas du tout analyser cette baisse.

## ► La logique infernale des démembrements successifs

Dans le document de la direction de l'INSEE, rien n'indique que le « *service rendu aux acteurs régionaux* » au travers la mise en œuvre des investissements des Psar doit passer par des établissements régionaux. De la même façon qu'une commande d'un « client » est désormais transmise à un pôle en cas de traitement « sur mesure » nécessaire, on pourrait imaginer de centraliser de la même manière le service spécifique aux « acteurs régionaux ». La plupart des « kits » réalisés par les Psar peuvent être mis en œuvre depuis n'importe quelle région en traitant n'importe quelle région. Faut-il maintenir des postes de « chargés d'étude » dans chaque région ? Quelques pôles nationaux suffiront-ils un jour ? La direction de l'INSEE a-t-elle tranché définitivement ? Toujours est-il que dans le texte où elle décrit les métiers qui seront exercés dans les front-offices (« *centrés sur le portage de l'offre et l'écoute des publics* »), le métier de chargé d'études a disparu.

Pour notre part, nous pensons que l'avenir des directions régionales (et au-delà, de l'INSEE tout entier) dépend en grande partie de leur capacité à produire et diffuser l'information nécessaire pour la compréhension du fonctionnement des territoires. Après s'être engagé dans la fermeture des accueils du public, limiter le rôle des « front-office » à « l'écoute de la clientèle » et à la distribuer des catalogues serait désastreux !

## ► La restructuration des SAR : accompagner la cure d'amalgamisme en région

On pourrait se demander ce que vient faire la restructuration des Services d'administration des ressources (SAR) dans un programme de moyen terme analysant le rapport entre l'offre et la demande d'information statistique. En fait, la réduction drastique des SAR est dans la droite ligne des projets conduisant à réduire la voilure en région. Le projet concernant les SAR, l'un des quatre nouveaux « *grands chantiers* » du moyen terme, est en cohérence avec le recentrage de l'action régionale (également l'un des quatre nouveaux « *grands chantiers* ») et de faire passer les enquêtes au second plan. La recherche d'une plus grande efficacité ou l'argument de la « complexification » des tâches (qui justifierait une spécialisation plus poussée des agents impossible à atteindre dans une organisation « émietée » - c'est le terme utilisé dans la note de la direction - sur plus de vingt sites) sont des prétextes.

La note de la direction fait valoir que « *les missions des SAR s'accommodent mal de petites équipes* ». C'est vrai, mais pour notre part, nous connaissons peu de services qui peuvent fonctionner avec de petites équipes. Il est vrai que les baisses d'effectifs engendrent des difficultés de fonctionnement dans les services, dans les SAR comme ailleurs. Comment y faire face ? Les nouvelles recettes s'appellent « regroupements », « pôles » et « externalisation ». On sait par expérience que les regroupements sont l'occasion de supprimer des emplois opportunément qualifiés de « doublons ». Pour les personnels, chaque opération de concentration réduit la variété des emplois sur un site donné. Le risque de confinement des personnes dans les mêmes tâches est accru, la mobilité devenant plus difficile. Selon les responsables du pôle national administratif (PNA), « *la forte technicité des agents du pôle va de pair avec une relative stabilité des agents en poste* ». Signalons d'une part que les tâches imparties au PNA sont très spécifiques. Et pour notre part, nous rejetons une « *professionnalisation de l'administration des ressources*<sup>6</sup> » excessive qui conduit tout droit à construire des barrières avec les autres « métiers » d'une DR.

La note de la direction de l'INSEE laisse entrevoir d'autres raisons aux changements préconisés. Les métiers évoluent, dit-elle, « *nécessitant formation et adaptation hors du cœur de métier de l'INSEE, ce qui peut représenter un investissement conséquent* ». Il est clair que l'INSEE ne veut pas consentir à cet investissement, même si ce n'est pas dit franchement. De ce point de vue, le choix entre organisation décentralisée (toutes les fonctions dans un SAR et un SAR dans chaque région) et organisation centralisée (mise en place de « sites » ou de « pôles » nationaux) est presque indifférent car le coût de la maintenance des compétences est presque le même. Nous pouvons craindre que pour économiser en coût de formation et de maintenance, la Direction de l'INSEE ne choisisse finalement l'externalisation. Aussi, parmi les « *trois axes* » proposés par la direction (des sites-regroupements, des pôles nationaux, l'externalisation<sup>7</sup>), le risque est grand que les deux premiers ne constituent que des antichambres du troisième !

---

<sup>6</sup> Cette notion ne figure pas dans le document « moyen terme » mais elle est défendue par le chef du département du personnel.

<sup>7</sup> Au lieu de parler d'externalisation, c'est-à-dire d'utiliser les mots que chacun comprend, la direction écrit, avec la délicatesse qui la caractérise : « *il conviendra de réfléchir à la possibilité de recourir à des ressources externes d'assistance sur certaines fonctions* ». Mais la réflexion avance vite, puisqu'il est déjà question d'externaliser la PAO.

## ► Le bluff des gains de productivité

On connaît la chanson : les gains de productivité<sup>8</sup> « permettront de dégager des marges de manœuvre pour prendre en compte de nouveaux besoins ». Qu'en est-il ?

En premier lieu, il est indiqué que ces gains de productivité seront « importants ». On n'en sait pas plus, sinon qu'ils concerneront « pour l'essentiel » la catégorie C. Or, la catégorie C, c'est environ 40 % des effectifs de l'INSEE. Donc, les importants gains de productivité ne seraient réalisés que (« pour l'essentiel ») sur 40 % des effectifs. Ce qui relativise déjà leur importance. Et seulement une partie pourrait être utilisée pour développer de nouvelles tâches. Tout cela est bien flou.

Ensuite, il faut noter que les nouveaux besoins à prendre en compte ne sont pas détaillés<sup>9</sup>. Cette prise en compte est-elle à l'étude ? On voudrait bien en savoir plus.

En fait, la direction de l'INSEE est bien incapable tant de chiffrer les gains de productivité attendus, que de garantir la part qui ira aux nouveaux travaux. La seule certitude, avec les gains de productivité, c'est la suppression d'emplois. C'est dans une note « strictement confidentielle » que nous apprenons que la baisse attendue des effectifs dans « l'action régionale » a été chiffrée à 16 % (- 150 emplois). En pleine réunion des chefs de SAR, le chef du département du personnel lâche un - 20 % pour l'administration des ressources. Quant aux Services statistiques, les pertes en effectifs continueraient au fur et à mesure des « réingénieries », comme on l'a déjà connu avec le regroupement des services SIRENE.

D'ailleurs, on nous a déjà fait le coup. Comme le rappelle l'Inspection générale des Finances dans son rapport, INSEE 2004, c'était déjà la promesse d'affecter à l'action régionale une part des gains de productivité : « en contrepartie [des gains de productivité sur le back-office], les activités de proximité situées aux deux

extrémités du processus (enquêtes, études et diffusion) sont appelées à se développer ». On peut mesurer la réalité de cette promesse au travers des bilans d'activité annuels de l'INSEE. Entre 2000 et 2005, les SAR et les SES des DR ont perdu 130 personnes tandis que les SED en ont gagné une cinquantaine. Mais c'est dans cette période que les Psar ont été constitués. Or, ces pôles regroupent environ 35 personnes. Cela signifie que l'effectif dans les SED hors Psar, les « front office territoriaux », n'a presque pas augmenté. Cet effectif avait pourtant augmenté d'une cinquantaine de personnes entre 1995 et 2000, SES et SAR en perdant 250 dans le même temps. Quant aux enquêtes, il apparaît nettement que les moyens qui y sont consacrés sont en reflux, l'effectif des DEM des DR et des enquêteurs étant en baisse (cf. note 3). Il est donc clair que, dans le passé récent, la part des « gains de productivité » utilisés pour réaffecter des personnels dans des secteurs à développer est faible. La plus grosse part a conduit à des suppressions d'emplois. Au total, les DR ont perdu 300 emplois en dix ans, entre début 1995 et fin 2004, soit une baisse de 6,5 % des effectifs.

Enfin, dans les secteurs subissant les pertes d'emplois, les gains de productivité sont restés à l'état virtuel dans un certain nombre de cas. Par exemple lorsque les programmes ont été arrêtés (Ramsès). Dans d'autres cas, c'est de gâchis qu'il faut parler, tant pour la réorganisation de SIRENE que pour l'instant dans le domaine CLAP/OLEE. Le bilan est trop négatif pour que nous puissions accorder quelque crédit que ce soit à un nouveau projet gageant le développement de travaux nouveaux sur des gains de productivité réels ou imaginaires.

Pour autant, le marchandage pour l'affectation des travaux entre DR a commencé. Les directeurs posent leur candidature pour accueillir de nouvelles tâches, peut-être pensant ainsi épargner plus ou moins l'effectif de leur DR tout en rentrant dans la démarche des gains de productivité imposée par la direction. Tous réclament des « pôles » et certains dépouilleraient bien leur voisin. Pour notre part, nous refusons de rentrer dans ce jeu opposant les agents les uns aux autres, la DG aux DR, les « grosses » DR aux « petites » DR.

<sup>8</sup> Très exactement, le document de la direction de l'INSEE dit « une partie des gains de productivité ». Sans dire où va l'autre partie. Très pompeusement, il est écrit que ces gains de productivité sont obtenus grâce à « la réingénierie des processus engagés dans le cadre des grands chantiers ».

<sup>9</sup> Parmi « les grands chantiers du moyen terme », on trouve... le projet INES ! « Un projet majeur pour lequel l'INSEE devra mobiliser les moyens budgétaires et humains nécessaires ». C'est le seul projet pour lequel l'INSEE semble se préoccuper des moyens budgétaires et humains.

## NOTRE CONTRE-PROJET

# UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'INSEE EN PHASE AVEC LES BESOINS CROISSANTS DE STATISTIQUES

Le plan de moyen terme 2005-2010 de la direction de l'INSEE est dans la continuité des précédents. Mais le contexte a changé : les départs en retraite vont se multiplier et les gouvernements à venir voudraient en profiter pour imposer des baisses d'effectifs massives.

**Poursuivre la logique de repliement  
risque d'être mortel.**

L'INSEE est menacé sur plusieurs facettes :

- d'une part la production et la diffusion d'information économique et sociale, auprès du grand public et notamment en région ;
- d'autre part la production de données statistiques au travers d'enquêtes.
- enfin, les moyens pour l'administration des ressources sont prévus d'être eux-mêmes redimensionnés pour accompagner ces restructurations en profondeur.

Les établissements régionaux sont fragilisés. Les discours qui se veulent rassurants<sup>10</sup> manquent de crédibilité car le « moyen terme » de la direction de l'INSEE a une logique interne redoutable.

---

<sup>10</sup> « L'INSEE veillera collectivement à ce que les petits établissements ne descendent pas en dessous d'une masse critique qui leur assure le maintien de tout ce qui est nécessaire à la vie d'une DR » (le directeur général, devant les directeurs régionaux, juin 2005, compte rendu du CODIR du 28 juin 2005, note N°198/A040 datée du 4 juillet 2005). Cet « argument » va être martelé dans la communication interne de bon nombre de directeurs, qui ont besoin de se rassurer eux-mêmes.

Notre opposition est donc totale. Le « moyen terme » de la direction de l'INSEE est inamendable et nous le rejetons globalement.

Nous lui opposons un autre projet, un projet de développement. Ce projet conteste les projets 2005-2010 mais revient aussi sur les orientations passées, par exemple en matière de diffusion.

Par ailleurs, nous nous opposerons à chaque étape de la réalisation du projet de la direction de l'INSEE, notamment en refusant tous les processus de centralisation et de dépossession des DR (diffusion, études, SAR, enquêtes...), a fortiori en rejetant toute fermeture de service (depuis le Centre informatique de Lille à la bibliothèque de l'INSEE).

Nous nous adressons aux personnels des SSM pour mener une lutte commune pour une redéfinition des missions de la statistique publique et une remise à niveau des moyens.

Enfin, nous plaçons cette lutte dans le cadre d'un combat plus global contre les suppressions de postes dans la fonction publique et contre le bradage des services publics.

**Pour élaborer ensemble un contre-projet  
de moyen terme, nous soumettons au  
débat les objectifs suivants :**

**⇒ Augmenter les moyens pour  
répondre à la demande croissante.**

- Augmentation des effectifs : création nette de 300 emplois pour annuler les baisses d'effectifs des dix dernières années ;
- Stabiliser les effectifs du réseau d'enquêteurs et garantir leurs droits par un contrat stable d'agent public.
- Remise à niveau des crédits budgétaires, en commençant par porter les crédits d'enquêtes à 25 millions d'euros par an et les crédits informatiques à 30 millions d'euros par an (niveaux les plus hauts atteints au début des années 2000).
- Création d'une enveloppe budgétaire spéciale pour les enquêtes d'initiative régionale ou les extensions régionales d'enquêtes nationales.

**⇒ Mettre en place un plan d'action et  
des structures pour répondre aux  
besoins nouveaux et aux demandes des  
différents publics**

-Au niveau national, prendre en compte les demandes exprimées par le CNIS ;

-Nous demandons que les partenaires représentés au CNIS puissent intervenir aussi sur les programmes d'étude et de recherche de l'INSEE (DG et DR), afin que l'expression de leurs besoins et leurs attentes ne se limite pas au champ étroit de la production statistique, mais à l'ensemble des formes de connaissance statistique.

- Au plan local, engager une vaste concertation par la création de CRIES (Comités régionaux pour l'information économique et sociale) dans chaque région, et par un dialogue régulier avec les secteurs de la société peu consultés (associations, organisations syndicales de salariés...). L'INSEE devra définir des règles de priorisation, afin de rendre transparent ses choix de travaux en fonction de ses moyens.

- Une nouvelle politique tarifaire sera définie, hors des contraintes imposées par le marché et sans chercher à respecter les règles de la concurrence. Elle reposera notamment sur la poursuite de la mise à disposition d'un maximum d'information gratuite pour le grand public, l'enseignement et les chercheurs (sur internet mais pas seulement).

Chaque établissement régional doit reposer sur un ensemble de services lui permettant d'accomplir toutes ses missions (accueil et orientation du public, études, enquêtes nationales ou d'initiative régionale, tant auprès des ménages que des entreprises, recensement de la population, administration et gestion des moyens, informatique...). Ces services peuvent s'appuyer sur des compétences particulières regroupées dans des pôles nationaux. Ces pôles ne se substituent pas aux services.

## ⇒ Redéfinir le service public de la statistique en région

- A chaque établissement régional doivent être attribués les moyens nécessaires tant pour le « service universel » que pour le « service spécifique » aux différents secteurs de la société, tant pour la diffusion de l'information que pour la réalisation d'enquêtes : personnels, moyens budgétaires, formation, accès aux fichiers de données individuelles, logiciels ad hoc, etc...

- Pour le « service spécifique », abandon du catalogue de l'offre limité aux seuls investissements des Psar. Abandon des priorités mises sur certains publics. Réaffirmation du devoir de l'INSEE d'intervenir en

« auto-saisine » sur ce qu'il estime relever de ses missions.

- Création d'un bulletin interne d'échange d'expériences du « réseau de l'action régionale », réunion annuelle d'échange.

- Elargissement du COPAR et création d'une structure représentant les agents travaillant dans le secteur des études et de la diffusion et les agents des Psar. La mission de cette structure sera de définir les axes de travail des Psar, sur la base des échanges d'expérience dans le réseau.

## ⇒ Améliorer les conditions de travail des agents

Le contenu et l'enrichissement des postes de travail doivent être une priorité, en lien avec la reconnaissance des qualifications et l'amélioration des carrières des agents. Tous les établissements doivent avoir des travaux diversifiés et des effectifs suffisants afin de maintenir les compétences et les possibilités de mobilité.

Notamment :

- Aucun site de production (Prix, SIRENE, AIREPP...) ne doit être supprimé. La priorité est de redonner à chaque DR les compétences perdues dans ces domaines.

- Les centres informatiques doivent rester au nombre de cinq et doivent avoir chacun un volume de travail qui assure sa pérennité.

- Les enquêtes Tourisme doivent être présentes dans toutes les DR, comme l'ensemble des enquêtes auprès des entreprises.

**En matière de carrière, nous exigeons :**

- une revalorisation pour tous de 50 points d'indice ;
- la fusion des grades (en C et en B) pour permettre une progression linéaire ;
- l'obtention de l'indice 415 pour les C, ce qui est une possibilité ouverte par les textes ;
- le déblocage des postes pour les passages d'un corps à l'autre ;
- la création d'échelons supplémentaires pour prendre en compte l'allongement des carrières ;
- l'application sans condition des améliorations de carrière pour les attachés ;
- L'ouverture d'un concours pour les C ;
- Mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement pour agents C, B et A.